

Détermination d'un prix de revient et d'un indice de référence en Europe hors France

- Années 2008 et 2009 -

Sommaire

AVERTISSEMENTS :	3
OBJECTIFS DE L'ETUDE ET CONTEXTE	4
PERIMETRE CIBLE DE L'ETUDE	5
PRESENTATION DES RESULTATS	6
<i>Périmètre retenu pour l'étude pour les données 2008 et 2009</i>	6
<i>Indices de référence européens pour les années 2008 et 2009</i>	6
<i>Dispersion des prix de revient par rapport au prix moyen pour le calcin coloré</i>	7
<i>Variations du prix de revient entre 2008 et 2009</i>	8
APPROCHE METHODOLOGIQUE	9
<i>Règles relatives à l'inclusion des usines dans le périmètre de l'étude</i>	9
<i>Tonnages et coloris pris en compte</i>	10
<i>Postes de coûts et d'aides considérés</i>	11
<i>Taux de change adopté pour les pays hors zone Euro</i>	12
<i>Calcul de l'indice 2009</i>	12
DEROULEMENT DES INTERVENTIONS	13
<i>Collecte et analyse des données</i>	13
<i>Cas particulier : collecte des données à distance</i>	13
<i>Commentaires sur la mise en œuvre des principes méthodologiques</i>	14
<i>Revue critique des données</i>	14
ANNEXE I : LISTE DES USINES COMPOSANT L'INDICE	15

Avertissements :

Le présent rapport est adressé à l'attention des Sociétés Agréées Eco-Emballages et Adelphe dans le cadre de la convention d'étude signée le 26 mars 2010.

Nous avons compris que ce rapport pourrait être transmis pour information à d'autres interlocuteurs. L'utilisation du rapport par leurs soins relève de leur seule responsabilité. Nous n'accepterons aucune responsabilité vis-à-vis de tiers à qui le rapport aurait été montré ou dans les mains desquels il serait parvenu.

La présente étude a pour objectif de fournir des données factuelles s'appuyant sur une méthodologie homogène. En revanche, cette étude n'a pas pour objet de proposer des recommandations ou de comparer ou hiérarchiser les données publiées.

Les prix de revient utilisés pour le calcul dans les indices annuels ont été calculés à partir des données qui nous ont été communiquées, celles-ci demeurant de la responsabilité des sociétés rencontrées. Dans le cadre de nos travaux, ces données ont été corroborées par sondage à des éléments issus des systèmes internes de gestion des sociétés et à des factures de prestataires. Toutefois, les travaux réalisés ne constituent pas un audit ou un examen au sens des normes d'audit généralement admises.

Il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble au regard des principes et limites méthodologiques, et non pas pris isolément.

Il n'entre pas par ailleurs dans nos responsabilités de procéder à la mise à jour de l'étude en fonction de tout fait ou événement qui pourrait survenir postérieurement à ce jour.

Objectifs de l'étude et contexte

Dans le cadre de la révision annuelle du prix de reprise du verre payé aux collectivités locales, Eco-Emballages et Adelphe ont confié à PricewaterhouseCoopers la réalisation d'une étude destinée à déterminer un indice de référence du calcin d'emballage en Europe.

Les partenaires de la collecte du verre ménager en France (Collectivités Locales, Sociétés Agrées et la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France) ont en effet décidé d'un commun accord de réviser annuellement le prix de reprise du verre en fonction d'un indice représentatif des prix de revient moyens du calcin coloré observés en Europe (Europe des 27 hors France) dans toutes les unités verrières des groupes O-I et Saint-Gobain Emballage.

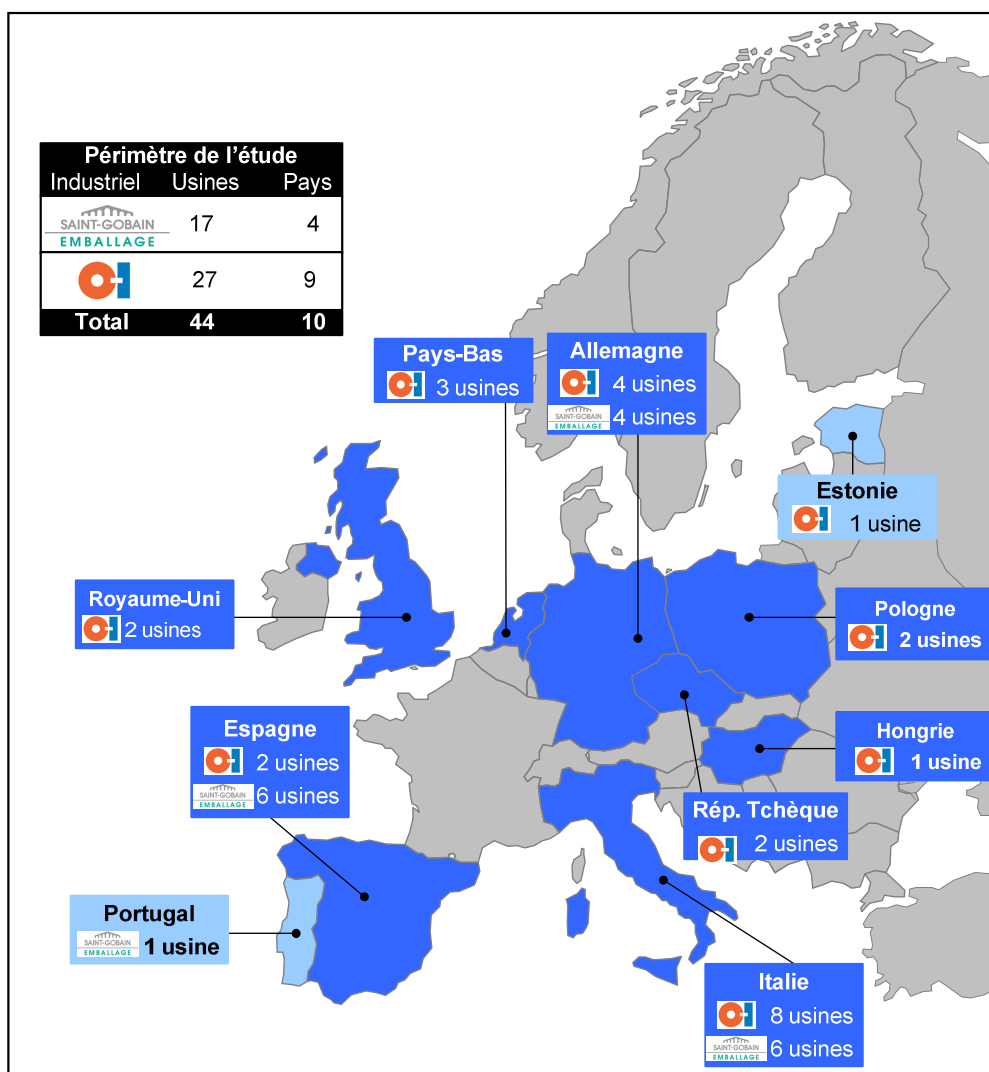
Le périmètre à considérer ainsi que les principes méthodologiques ont été définis par les commanditaires de l'étude et acceptés par les Directeurs Généraux des groupes Saint-Gobain Emballage et O-I et la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France.

Pour la présente étude, les années 2008 et 2009 ont été étudiées, l'année 2008 représentant l'année de référence (indice base 100)

Quatre études similaires ont déjà été réalisées depuis 2006 par PricewaterhouseCoopers afin d'établir les prix de revient 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Périmètre cible de l'étude

44 usines, situées dans 10 pays de l'Union Européenne (hors France) ont été retenues pour la présente étude (voir l'infographie ci-dessous). Cette liste a été établie par les Sociétés Agréées et les verriers partenaires de l'étude (Saint-Gobain Emballage et O-I). L'étude 2010 compte un site de moins que l'étude 2009 (fermeture courant 2009 d'une usine en Finlande).



Présentation des résultats

Périmètre retenu pour l'étude pour les données 2008 et 2009

Aucun site n'ayant été exclu du périmètre pour le calcin coloré, au total, le périmètre considéré pour les années 2008 et 2009 est de 35 usines et est identique à celui de l'étude 2009.

Indices de référence européens pour les années 2008 et 2009

La variation du prix de revient européen entre 2008 et 2009 est de -1%. Les indices sont donc :

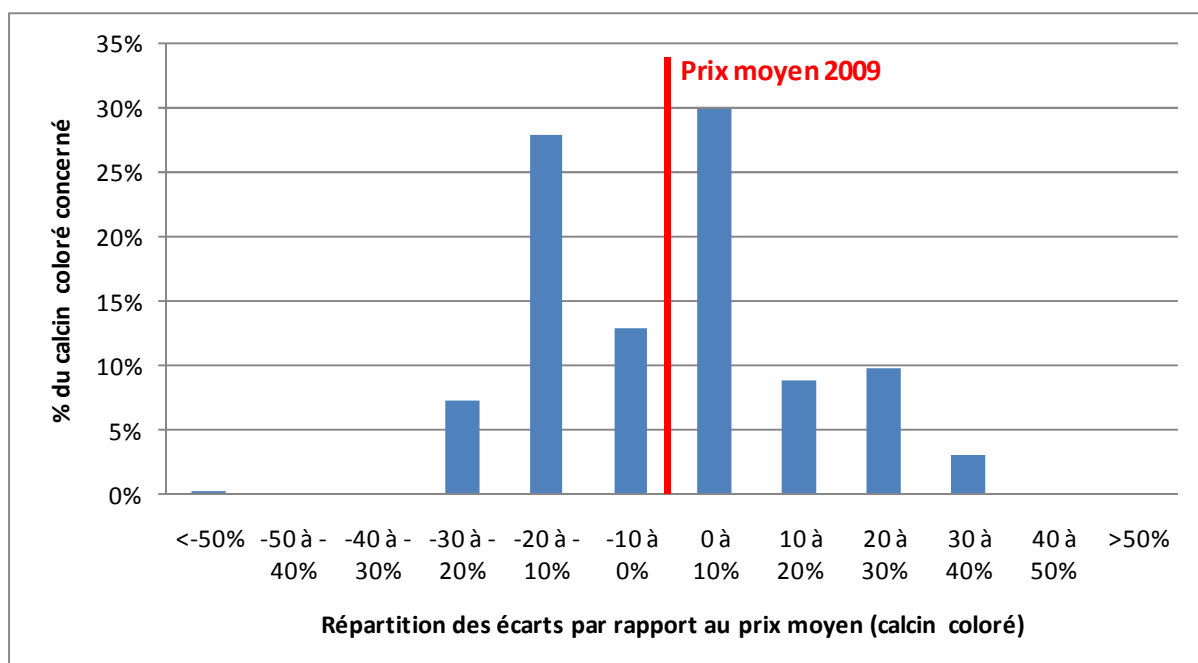
- Indice 2008 (année de référence) : 100 ;
- Indice 2009 : 99.

Pour rappel, les indices déterminés lors de la précédente étude (données 2007 et 2008) étaient les suivants :

- Indice 2007 (année de référence) : 100 ;
- Indice 2008 : 112,6.

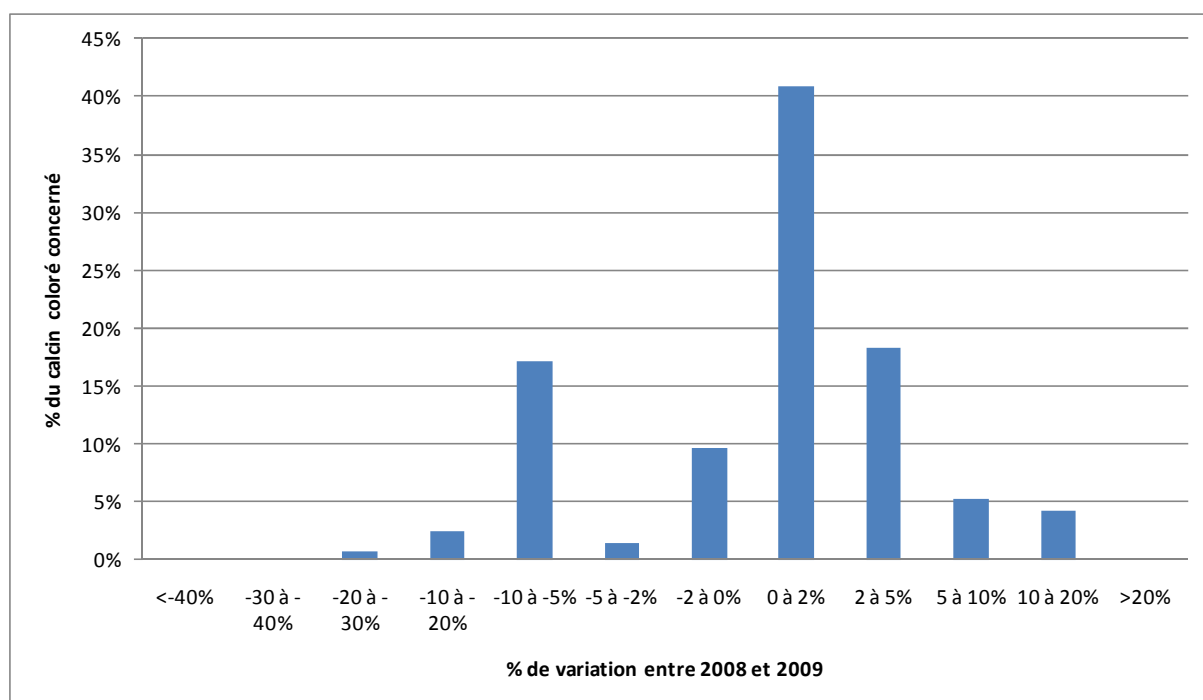
Dispersion des prix de revient par rapport au prix moyen pour le calcin coloré

Le graphique ci-dessous présente la dispersion des prix de revient constatés sur les 35 usines du périmètre retenu. Les prix sont très dispersés par rapport au prix moyen. Une majorité est supérieure au prix moyen (52 %). Toutefois, plus de 35% des tonnages incorporés ont un prix de revient moyen plus de 10 % inférieur au prix moyen.



Variations du prix de revient entre 2008 et 2009

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la dispersion des variations observées entre 2008 et 2009 sur les prix de revient par usine du calcin coloré (vert et mixte) sur les 35 usines du périmètre. On peut ainsi constater une dispersion relativement faible, avec plus de 90% des tonnages présentant une variation de prix comprise entre -10% et 10%. Par ailleurs, plus de 50% des tonnages présentent une variation comprise entre -2% et 2%. Si près de 18% des tonnages présentent une augmentation de 2 à 5%, près de 17% présentent une diminution comprise entre -10% et -5% ce qui explique en partie la variation globale de -1%.



Pour 4 usines (représentant 9 % de la consommation de calcin coloré), des variations de prix importantes entre 2008 et 2009 ont été constatées sur le prix moyen du calcin coloré (vert et mixte). Conformément aux exigences du cahier des charges, ces variations ont pu être justifiées par les usines. Elles sont essentiellement dues à :

- des négociations menées pour réduire le prix ayant fortement augmenté en 2008;
- l'augmentation du prix d'achat du calcin traité auprès des négociants et intermédiaires.

Approche méthodologique

Règles relatives à l'inclusion des usines dans le périmètre de l'étude

Comme précisé précédemment, les usines ayant consommé une couleur de calcin sur une seule des deux années de l'étude sont exclues du périmètre du calcul du prix de revient moyen, pour le calcin de cette couleur.

Pour les années 2008 et 2009 et pour le calcin coloré (mixte et vert), aucune quantité de calcin n'a été exclue du périmètre.

Tonnages et coloris pris en compte

Les tonnages de calcin coloré considérés peuvent être d'origine nationale (système administré ou marché libre) ou être importés, issus de la collecte du verre ménager (collectivités locales), industriel (embouteilleurs) ou d'autres origines (par exemple : secteur RHF, associations sportives,...).

Pour les besoins de l'analyse et de la revue critique des données, les prix de revient sont établis par type de couleur (mixte / vert / brun / blanc / mi-blanc). Toutefois, les coloris disponibles sont variables d'un pays à l'autre en fonction du mode de tri du verre brut mis en place.

L'industrie française du verre d'emballage utilise du calcin mixte issu de la collecte sélective en mélange du verre brut. Mais tous les pays européens n'ont pas le même système de collecte : dans ceux où la collecte sélective du verre se fait par couleur, la qualité la plus proche du calcin mixte est le calcin vert, dont les études menées depuis 2004 ont montré qu'il présente une gamme de prix et des variations homogènes avec celle du calcin mixte. Il est donc justifié de l'inclure dans le calcul de l'indice, ce qui permet à cet indice de prendre en compte de grands pays qui pratiquent une collecte par couleur et qui contribuent de manière significative aux tonnages de calcin produits et enfournés en Europe.

A l'inverse, dans les pays où ils existent, les calcins bruns et incolores évoluent dans des gammes de prix différentes des calcins de couleur verte et mixte. En outre, le calcin brun n'est pas utilisé par l'industrie verrière française. Ils sont tous les deux exclus du calcul de l'indice du calcin coloré, pour le calcin incolore depuis l'origine et pour le brun depuis l'étude réalisée en 2009.

Les tonnages pris en compte pour le calcul des prix de revient du calcin coloré (servant de base au calcul de l'indice de cette étude) concernent donc les calcins de couleur mixte et verte.

Postes de coûts et d'aides considérés

Les prix de revient correspondent à du calcin prêt à l'emploi, rendu usine. Ils prennent en compte les postes de coûts suivants :

- Prix d'achat du verre brut
- Transport du verre brut du lieu de collecte ou de regroupement vers le centre de traitement
- Traitement du verre
- Relivraison du centre de traitement vers l'usine
- Eventuelles ristournes des fournisseurs ou aides perçues par les verriers en fonction du système mis en place au niveau national. Il peut par exemple s'agir de soutien au transport (cf. Portugal, Italie), de ristournes de fin d'année, de subventions aux dépassements d'objectifs (Italie) ou de soutien à l'achat du verre brut (Italie).
- Le cas échéant, montants payés par les verriers pour financer les frais de gestion relatifs à l'organisation du recyclage du verre ménager issus des collectivités locales.

En cas d'externalisation une année d'un coût antérieurement internalisé (ou inversement), les usines concernées sont exclues du périmètre de l'étude en question, du fait de la non comparabilité des données sur les deux années.

Depuis l'étude de 2007, il a été précisé par le comité de pilotage que les opérations complémentaires de traitement (type broyage pour transformation du calcin en poudre ou en sable) ne sont pas à prendre en compte, que le broyage soit internalisé ou externalisé.

Lorsqu'il s'agit du marché libre (systèmes non administrés), les verriers achètent le plus souvent le calcin à des traiteurs, rendu usine. Dans ce cas, un seul poste de coût apparaît.

Notons que les gains découlant des économies d'énergie lors de la fusion ainsi que les coûts de non-qualité n'ont pas été pris en compte.

Taux de change adopté pour les pays hors zone Euro

Pour les pays hors zone euro (Royaume-Uni, République Tchèque, Pologne et Hongrie), un taux de change moyen sur les années 2008 et 2009 a été adopté pour la conversion en Euros, afin de s'affranchir des variations importantes des taux de change constatées. Notons que le prix de revient calculé pour l'année 2008 pour ces pays est ainsi différent de celui calculé lors de la précédente étude car le taux de change alors adopté était la moyenne des taux 2007 et 2008. Pour l'Estonie, le taux de change Couronne/Euro est fixe sur les deux années.

Calcul de l'indice 2009

Le prix de revient de l'année 2008 constitue la référence (en base 100).

L'indice 2009 est obtenu de la façon suivante :

Indice 2009 = 100 + % de variation du prix de revient 2009 par rapport au prix de revient 2008

Déroulement des interventions

Collecte et analyse des données

Pour chaque pays, la collecte des données a été réalisée au siège social du verrier ou sur l'usine centralisant les éléments nécessaires à nos interventions. Les éléments demandés ont été les suivants :

- tonnages de calcin achetés pour l'année étudiée (basés sur les factures, extractions des systèmes de gestion),
- postes de coûts (ex : achat de calcin traité rendu usine, achat de verre brut, coût de traitement, coût de transport, etc.) ainsi que les aides ou remises éventuelles (ex : subvention à l'achat de verre brut, aide au transport, ristourne fournisseur, etc.) entrant dans le calcul du prix de revient pour l'année étudiée.

Par ailleurs, des sondages ont été réalisés pour effectuer des rapprochements entre les éléments de synthèse préparés par les verriers et des éléments justificatifs (factures fournisseurs, extractions des systèmes de gestion, modalités de calcul des subventions, justificatif des ristournes consenties par les fournisseurs, etc.).

Enfin, nous avons demandé aux verriers de nous faire parvenir une lettre d'affirmation confirmant l'exhaustivité des tonnages et des coûts présentés.

Cas particulier : collecte des données à distance

Pour quelques sociétés, il a été possible de ne pas organiser de déplacement sur site et ce sans remettre en cause la fiabilité des données. Ceci concerne les sociétés (en bleu clair sur l'infographie de la page 15 et de l'Annexe I) pour lesquelles :

- les interlocuteurs et l'organisation de la filière calcin étaient inchangés par rapport à l'année précédente,
- les interventions s'étaient bien déroulés en 2006, 2007, 2008 et 2009,
- les tonnages sont peu significatifs à l'échelle de l'étude (< 100 000 tonnes pour le calcin coloré i.e. 5% des tonnages).

Signalons que la collecte à distance n'intervient au maximum qu'une année sur deux.

Commentaires sur la mise en œuvre des principes méthodologiques

Dans la mesure du possible, les prix de revient calculés sont relatifs aux quantités de calcin enfournées dans l'année. Cependant, dans certains cas, l'absence de données fiables sur les quantités enfournées nous a conduits à considérer les quantités achetées. Nous nous sommes assurés auprès des industriels que les stocks ne présentaient pas de variation importante susceptibles d'avoir un impact conséquent sur les prix de revient.

Pour un industriel, nous n'avons pu obtenir que le prix de revient du calcin coloré à l'échelle de la société, et non usine par usine. Pour le calcul du prix de revient européen, un seul prix a donc été utilisé pour les usines de cet industriel. Ceci n'a pas d'impact sur le prix de revient moyen, et donc sur le calcul de l'indice, mais uniquement sur l'analyse de la dispersion des prix de revient.

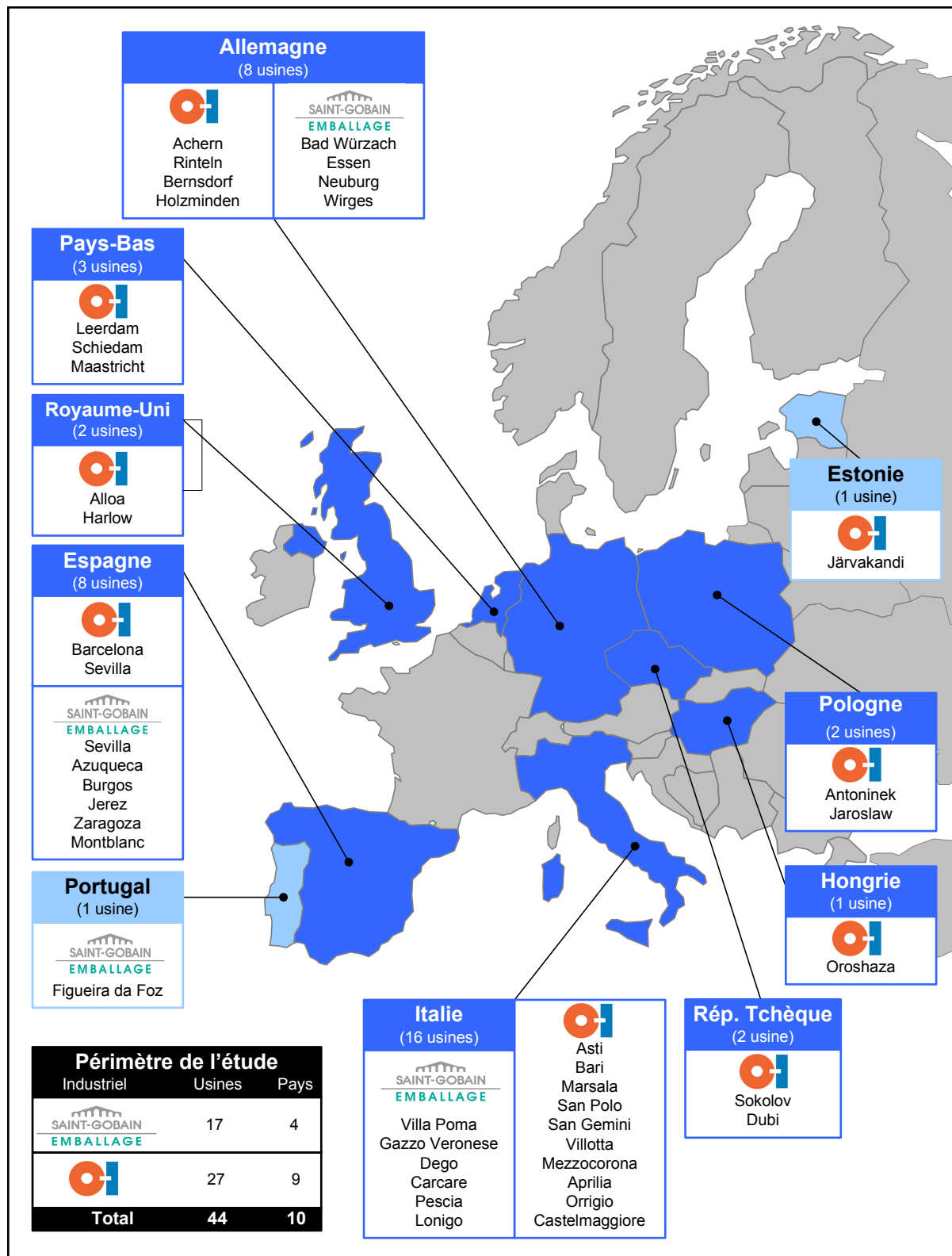
Pour deux industriels utilisant du calcin incolore, il n'a pas été possible de distinguer les flux de calcin d'emballage des flux de calcin plat. Pour estimer les quantités de calcin creux consommées, nous avons utilisé des coefficients déterminés au niveau national (pour calculer les subventions allouées et basées sur les quantités de calcin d'emballage incolore) qui nous ont été transmis par l'industriel.

Revue critique des données

La collecte et la revue critique des données se sont déroulées de façon satisfaisante dans la grande majorité des cas.

Annexe I : Liste des usines composant l'indice

En bleu clair figurent les pays pour lesquels la collecte de données a été réalisée à distance.



PricewaterhouseCoopers

Département Développement Durable

63, rue de Villiers

F- 92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.pwc.com/fr/dd

www.pwc.com/sustainability

www.ecobilan.com